

La Bazouge-du-Désert,

Le 02/07/2021

Objet : prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

Afin de mettre en place le prélèvement SEPA, pour les familles le souhaitant, nous avons besoin de votre consentement signé. Nous permettant d'envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte, conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment. Le montant de la facture sera prélevé le 6 de chaque mois pour le mois précédent. Vous recevrez l'avis des sommes à payer une quinzaine de jours avant le prélèvement effectif.

Exemple : le montant de la facture du mois de septembre (du 1^{er} au 31 septembre 2021 ; facturation faite début octobre) sera prélevé le 6 novembre 2021 ; et l'avis des sommes à payer sera reçu entre le 20 et le 25 octobre 2021.

Vous trouverez ci-joint à ce courrier un modèle d'autorisation de prélèvements SEPA à signer et à joindre à votre RIB/IBAN.

En cas de réclamation relative à vos prélèvements SEPA, révocation ou modification de mandat (ex : changement de coordonnées bancaires), vous pourrez adresser vos demandes à :

Mairie de la Bazouge du désert
11, Rue Chanoine Hélesbeux.
35420 LA BAZOUGE DU DESERT

Angélique ROYER,
Adjointe à la mairie.

